

No 115

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 26 JUILLET 1911.

*Onze heures a.m.*

## PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Nesbitt propose.—Que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre, en conformité de la recommandation contenue dans le vingt et unième rapport du dit comité.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est, de l'assentiment de la Chambre, retirée.

L'ordre de la Chambre suivant est émis, en vertu du paragraphe 4 de la règle 37 :—  
Par M. Sexsmith :—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant connaître combien de barrages pour la retenue et le contrôle des eaux ont été construits, depuis 1900, le long du canal de la vallée de la Trent, entre Peterborough et Lindsay; sur quels cours d'eau et à quel coût chaque barrage a été construit, et à combien on estime la quantité d'eau retenue et contrôlée par chaque barrage.

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Crocket propose, comme amendement,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants :—« la preuve rapportée par le comité des Comptes Publics, au sujet d'un paiement de \$33,969.60 fait à la *Maritime Dredging and Construction Company* pour dragage exécuté à la rivière Gaspereaux, N.-B., tel que porté à la page V-290 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1909, met à jour une dépense extravagante et illégale des deniers publics qui mérite la censure de la Chambre ».